

Les Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) : premières observations et analyses après une année d'expérimentation en collège

22 mai 2006 – Les Ponts de Cé

Cinq collèges, un par département, ont conduit l'expérimentation en 2005-2006. Il s'agit des collèges
Claude Debussy, Nantes, Loire-Atlantique
Jean Vilar, Angers, Maine et Loire
Alain Gerbault, Laval, Mayenne
La Madeleine, Le Mans, Sarthe
Emile Beaussire, Luçon, Vendée

Parmi ces collèges, trois sont classés en éducation prioritaire et deux sont des collèges sans grandes difficultés sociales.

Sur ces cinq collèges, trois ont expérimenté les PPRE au niveau 6ème (Claude Debussy, Alain Gerbault, Emile Beaussire), un au niveau 5ème (Jean Vilar), et un n'a pas mis en place de PPRE (La Madeleine). Son principal envisage, pour l'an prochain, d'aligner en barrettes les heures d'aide aux élèves pour permettre la mise en place des PPRE.

Les observations, analyses et questions qui suivent sont à mettre en regard du guide d'expérimentation proposé aux établissements et daté du 19 août 2005. Elles émanent des acteurs de terrain qui ont expérimenté la mise en place de PPRE et du comité académique de suivi.

1. Identification des élèves relevant d'un PPRE

Les équipes pédagogiques et éducatives, fondent toutes leur diagnostic sur leurs premières observations des élèves : âge, difficultés d'investissement dans les apprentissages proposés (troubles de la lecture-écriture, ..), comportements significatifs de difficultés sociales (difficultés de concentration, rejet de l'école,..). Ces observations sont complétées par l'analyse des productions des élèves et de leurs résultats aux évaluations 6ème. Elles se réfèrent ou souhaitent se référer, pour compléter leurs analyses, aux remarques transmises par les écoles lors des commissions d'harmonisation.

Au collège Claude Debussy, collège « ambition réussite » dès septembre, 12 élèves (presque le quart de l'effectif de 6ème) sont identifiés comme étant en grande difficulté disciplinaire et comportementale : 3 élèves ont 3 ans de retard, 4 ont 2 ans de retard, 6 sont à l'âge normal. Le diagnostic est confirmé par l'évaluation nationale 6ème (entre 18 et 30 % de réussite aux items de français).

Au collège Alain Gerbault, 14 élèves sont identifiés en très grande difficultés scolaires, dans deux classes de 6è. Ces élèves issus d'un même secteur géographique à fort déficit culturel, ont tous une année de retard et 10 d'entre eux sont boursiers. Au-delà de l'aspect purement scolaire, ces élèves présentent des caractéristiques identiques (difficultés de concentration, problèmes de dyslexie, dysorthographe et, plus généralement troubles de la lecture-écriture, manque de confiance en eux, difficultés sociales et familiales, manque d'intérêt pour l'école et pauvreté culturelle). Le diagnostic scolaire est conduit à partir des évaluations nationales, en mathématiques (entre 22 et 55% de réussite aux items) et en français (entre 17 et 49% de réussite). Une observation au cours du premier mois et une étude approfondie des dossiers scolaires du 3ème cycle de primaire, confirment le diagnostic.

Au collège Jean Vilar, 5 élèves de 5ème présentant des compétences du socle commun très fragiles, ont été proposés lors du dernier conseil de classe de 6ème : « venant à reculons » au collège, ils n'ont pas adhéré au soutien qui leur a été proposé en 6ème et vivent très négativement leur échec. Alors qu'ils partagent tous des difficultés de mise en confiance, leur histoire et leurs problèmes sont très différents (problèmes de santé pour l'un, problèmes de langue pour un élève étranger,..). Ils réagissent donc de manière différente et il est très difficile de comprendre leur fonctionnement. « Je ne sais pas ce qu'il y a derrière » exprime une enseignante. La plupart d'entre eux n'ont cependant pas de réels problèmes de compréhension des textes.

Au collège Emile Beaussire, 15 élèves sur 106 sont concernés par les PPRE. Le repérage et le diagnostic sont établis en amont avec les professeurs des écoles et l'équipe du RASED, confirmés par l'évaluation 6ème et les observations des professeurs.

2. Mise en œuvre des PPRE

Unanimité autour de la procédure de contractualisation

Le contrat élaboré par l'équipe pédagogique, oblige les membres impliqués à affiner le diagnostic, à fixer des objectifs clairs communicables aux parents et aux élèves, à proposer des remédiations et un échéancier, à envisager des évaluations plus formatives, à suivre des évolutions.

Les équipes pédagogiques et éducatives soulignent l'intérêt du caractère exceptionnel du contrat. Soutien, personnalisation, adhésion, engagements réciproques, confiance, suivi, sont des qualificatifs qui connotent positivement ces programmes au regard des « simples » soutiens connotés plus négativement. Les chefs d'établissement soulignent que ce travail d'analyse et de formalisation est générateur de réflexion

pédagogique. Au-delà de ces élèves, les équipes commencent à se questionner sur l'intérêt et l'efficacité de certains redoublements.

Au collège Jean Vilar, Les PPRE sont contractualisés de manière tripartite (collège, élève, famille). Un document écrit, rendu plus solennel que le « simple soutien » de 6ème qui n'avait pas réussi à emporter l'adhésion des élèves, atteste que l'élève, pour lequel le conseil de classe avait émis un avis défavorable au redoublement de la classe de 6ème, sera particulièrement suivi et épaulé en 5ème. Ce contrat est accompagné de rencontres mensuelles entre l'élève, sa famille et un membre de l'équipe de direction et/ou un professeur de la classe. Cinq contrats ont ainsi été élaborés intégrant un suivi important au premier semestre de 5ème. « Le contrat permet de signifier que l'école ne baisse pas les bras, que l'espoir est là et qu'on va se battre ensemble en travaillant sur un autre type d'évaluation, la mise en valeur des acquisitions ». Les contrats ont été modifiés en réalité à chaque vacances et pour deux d'entre eux, arrêtés en raison du manque d'enthousiasme.

Au collège Claude Debussy, les équipes pédagogiques des 2 classes concernées ont été réunies afin de définir des objectifs individualisés pour chaque élève et de réfléchir à des modalités d'évaluation plus formatives, enfin proposer un contrat avec les familles. Les parents des élèves concernés ont accepté le contrat du PPRE, sachant que, par le biais de cette aide individualisée, leur enfant serait dans une situation de réussite et que l'équipe pédagogique s'engageait à ce qu'il ne redouble pas sa 6ème. Il s'agit bien de remobiliser l'élève par une mise en activité proposée dans ce PPRE. Les objectifs sont alors doubles : améliorer les performances en français, mathématiques et LVI tout en développant une attitude positive face au travail.

Approches moins consensuelles en termes d'organisation et de démarches pédagogiques

Les programmes d'actions se déploient essentiellement en groupes de besoin sur temps scolaire selon des modalités déjà expérimentées dans le cadre de l'aide individualisée, de la remise à niveau ou des études dirigées. Sur temps scolaire, ils s'appuient principalement sur les trois disciplines français, mathématiques et langue vivante ainsi que sur les études dirigées ou encadrées. Les activités spécifiques s'intégrant dans l'emploi du temps ordinaire des classes (en groupes sur heure de cours, en études) sont les mieux acceptées : quand le programme implique de retirer les élèves des cours, il les marginalise, le retour dans la classe est rendu difficile et les élèves ne progressent pas dans ces disciplines.

Un établissement présente une alternative plus radicale en ne proposant pas de groupes de besoin sur les trois disciplines-support classiques, mais sur des entrées culturelles ou ludiques (théâtre, jeux de société éducatifs, musique, lecture,...) et en développant un suivi individualisé très poussé.

La liste des intervenants fait apparaître que, dans la majorité des établissements, les PPRE sont pris en charge par des professeurs en sous-service et des emplois vie scolaire. Il faudra envisager les appuis que pourraient apporter les enseignants qui ont en charge quotidiennement ces élèves ainsi que les enseignants de SEGPA ou d'UPI, spécialistes du traitement des difficultés.

Au collège Jean Vilar, les PPRE sont mis en place cette année avec « les moyens du bord », sans anticipation réelle. Les personnels participant au programme sont deux assistants d'éducation ; un professeur TZR en histoire-géographie en sous-service ; un stagiaire IUFM en mathématiques en sous-service ; un professeur de mathématiques à temps partiel, impliqué ponctuellement, et le chef d'établissement; six professeurs participent indirectement. Les élèves sont retirés des cours de physique, SVT et histoire-géographie, avec prise en charge en groupes de besoins pour anticiper sur les pré-requis indispensables aux cours de mathématiques des semaines suivantes. Le retour dans le groupe classe s'avère difficile pour tous, malgré les efforts des professeurs qui travaillent en concertation pour envisager un retour au moment le plus propice par rapport au chapitre étudié.

Les évolutions constatées ont été différentes pour chacun des élèves. Si les 5 élèves viennent au collège moins « à reculons », 2 familles sur les 5 ont retrouvé confiance en l'école dont celle d'un élève qui a

considérablement progressé en mathématiques. Pour les quatre autres, les progrès en termes de compétences sont nettement moins visibles et il faudra poursuivre des parcours individualisés en 4ème et 3ème. Dans les disciplines autres que français et mathématiques, aucun progrès n'est observé.

Les progrès ont été plus nettement marqués sur le plan pédagogique quand un professeur de la classe était personnellement investi dans l'accompagnement et, en 2006-2007, la mise en place des PPRE sera repensée : l'équipe pédagogique PPRE sera étoffée par des professeurs des classes impliquées et la mise en place en 6ème sera facilitée par l'existence des 2 heures d'Aide au travail Personnel (ATP). Elle intégrera les enseignants de la SEGPA pour une réflexion sur le travail personnel.

Au collège Claude Debussy, la mise en œuvre des PPRE s'effectue sur temps scolaire et hors temps scolaire. Sur temps scolaire, l'organisation des activités s'intègre dans l'emploi du temps existant : 2 des 5 heures de français, des 4 heures de mathématiques et d'anglais ont une gestion spécifique mobilisant plusieurs intervenants (1 assistant d'éducation, 2 professeurs et le professeur documentaliste en français ; 1 assistant d'éducation, 1 emploi Vie Scolaire et 1 professeur en mathématiques et 1 assistant et 2 professeurs en anglais). Le travail s'effectue à partir des items acquis ou non acquis du livret d'évaluation national en français, maths et anglais. En anglais, par exemple, le « groupe PPRE » constitué d'élèves à profils décrocheurs (pas de livre, pas de cahier...) est pris en charge, sur la 4ème heure, alternativement en demi-groupe par la professeure d'anglais et par la documentaliste. Ils ne refusent plus la mise en activité. La relation de confiance est revenue et il n'y a plus de problèmes de comportements. Une aide pédagogique leur est apportée, dans le cadre des études encadrées, par un enseignant du 1er degré responsable d'une classe-relais extérieure au collège. 10 élèves sur 12 ont nettement progressé.

Au collège Alain Gerbault, une organisation différente du temps scolaire (séquences de 50 minutes) dégage des possibilités de créneaux individualisés. Le programme démarre en janvier et se termine fin mai pour tous.

Trois niveaux d'intervention sont définis dans le cadre scolaire des PPRE avec pour objectif de ne pas creuser la difficulté scolaire en 6ème :

- . le niveau « classe » avec une définition d'exigences communes en termes de règles de fonctionnement, de code de bonne conduite, de travail sur le respect des consignes et l'écoute des autres.
- . Le niveau « groupe » avec la constitution de petites unités de travail constituées à partir d'élèves connaissant les mêmes difficultés : les élèves sont alors pris en charge, à raison de 4 heures par classe et par semaine durant des temps d'étude pour une ouverture culturelle (théâtre, jeux de société éducatifs, musique, activités de lecture).
- . Le niveau « individu » : un suivi spécifique et individuel est mis en place (suivi scolaire, préparation de contrôles, relation avec les parents, écoute individuelle et prise en charge de difficultés spécifiques). Des interventions ponctuelles d'orthophonistes et d'éducateurs spécialisés peuvent être mises en place en fonction des besoins

Les PPRE n'intègrent volontairement ni l'Aide Individualisée, ni l'ATP. L'équipe ne souhaite pas associer les PPRE à du soutien afin d'éviter une surcharge interprétée comme une brimade ou une sanction. Elle souhaite que les PPRE soient une alternative radicalement différente et pour cela, une emploi vie scolaire, recrutée sur profil, a été spécifiquement affectée au dispositif. Elle a été sélectionnée sur ses qualités d'écoute, sa capacité à parler l'arabe et le Mahorais afin de faciliter les rencontres avec les familles. Ce choix exige une liaison forte et permanente entre professeurs principaux, CPE et emploi vie scolaire avec des exigences communes dans la gestion de la classe dans les disciplines.

En fin d'année, un mieux est constaté pour 8 élèves suivis. Pour les six autres élèves, certains cumulent entre 15 et 43 demi-journées d'absence depuis le début de l'année et ne se sont pas encore réconciliés avec l'école. Un élève a même quitté le dispositif à cause de son attitude.

Au collège Emile Beauvissire, les PPRE intègrent une aide personnalisée en français et mathématiques, une prise en charge particulière pour l'utilisation de l'outil informatique, une aide spécifique d'un assistant d'éducation en étude dirigée, une aide aux devoirs, la participation à une activité de lecture-plaisir. Les intervenants sont des professeurs en sous-service ou des assistants d'éducation.

Le dispositif est jugé, par les enseignants comme par les familles, profitable pour les élèves : élèves plus ouverts, plus concernés que par les « dispositifs classiques », implication des familles. L'impact sur les résultats scolaires est difficile à évaluer, sauf pour un élève qui a considérablement progressé en mathématiques.

3. Complémentarité et partenariat avec la Politique de la Ville pour les collèges en Éducation Prioritaire

Dans ces collèges, les programmes peuvent se déployer hors temps scolaire, sur du temps péri-scolaire (aide aux devoirs dans les familles), voire sur du temps de vacances (« Ecole Ouverte »)

Des articulations et complémentarités fructueuses avec les dispositifs existants (contrats de réussite des collèges « Ambition réussite », Ecole ouverte et Politique de la Ville) permettent d'approcher des familles en difficultés sociales au grand bénéfice de leurs enfants. Il s'agit de trouver les ajustements, qui permettent de se mobiliser autour d'un élève sans l'isoler et sans le surcharger.

Au collège Claude Debussy, collège « ambition réussite », l'accompagnement scolaire et péri-scolaire prend la forme :

- . d'aide aux devoirs, proposée au domicile de l'enfant par l'association Aide à la Réussite Scolaire (ARS, association d'étudiants)
- . de suivi psychologique
- . de suivi orthophonique
- . de suivi du COP

Au collège Alain Gerbault, collège ZEP, l'Ecole Ouverte est intégrée dans le contrat de réussite de la zone d'éducation prioritaire, en lien direct avec le CESC. Le contrat d'agglomération, en tant que partenaire, est associé au projet ainsi que la ville de Laval qui met à disposition des équipements sportifs. Une animation culturelle et ludique est proposée, depuis 5 ans, dans le cadre du dispositif Ecole Ouverte, la première semaine de juillet et la dernière semaine d'août. Cette année dans le cadre de la mise en place des PPRE, une semaine supplémentaire a été ouverte durant les vacances d'hiver et proposée en priorité aux élèves suivis dans le cadre des PPRE. Cette semaine est basée sur l'estime et la connaissance de soi et l'ouverture culturelle, dans le cadre d'une mixité sociale voulue. Par ailleurs dans le cadre du contrat d'agglomération, le collège est impliqué dans l'approche et le suivi des familles en grandes difficultés sociales.

4. Effets sur le développement de relations avec les familles

Les effets positifs de ces programmes sur les familles sont constatés quand une relation de confiance peut s'établir et que la famille est partie prenante. Quand, de plus, les familles acceptent une aide aux devoirs à domicile dans le cadre de la politique de la Ville, les effets se cumulent.

Toutefois, les refus existent et l'approche de certaines familles est soulignée par tous comme un point fondamental qui reste à travailler.

Au collège Claude Debussy, 9 familles sur 12 sont réellement partie prenante dans les programmes scolaires, les autres acceptent sans démarche active. Dans ce dernier cas, les résultats ne sont pas probants. L'aide au devoir à la maison proposée dans le cadre de la politique de la Ville est acceptée par 7 familles sur 12 : dans deux cas, elle s'est soldée par un échec, dans deux autres cas, elle a réellement été très productive.

Au collège Alain Gerbault, toutes les familles concernées sont personnellement contactées par la CPE ou l'emploi vie scolaire pour préciser le projet aux familles et répondre aux différentes questions. Pour certains élèves, un appel téléphonique est passé chaque semaine (chaque vendredi à 12 heures par exemple) afin de faire le point sur la semaine passée. Un courrier de confirmation est ensuite envoyé à chaque famille. Mais l'équipe souhaite aller plus loin dans l'implication des familles.

5. Généralisation 2006-2007

En Loire-Atlantique, un groupe départemental commun 1er et 2d degré, travaille, à la mise au point d'un livret d'accompagnement de la mise en place des PPRE. Ce livret qui sera mis en ligne sur le site départemental précise les différentes phases et modalités d'organisation :

- . La phase de diagnostic en termes de manques et de points d'appui, pour les élèves de 6ème, en liaison avec le 1er degré (étude des livrets en commissions d'harmonisation fin juin)
- . Les phases d'entretiens
- . Les compétences à développer dans ce programme
- . L'organisation du PPRE et son intégration dans l'emploi du temps : sur temps scolaire et sur temps péri-scolaire
- . Les rôles respectifs de chacun des intervenants : chef d'établissement, professeurs, COP, médecin (repérage de la dyslexie), assistante sociale, ...
- . Les modalités du contrat

En Maine et Loire, une réunion départementale a réuni principaux et adjoints et précisé quelques principes sur :

- . Le nombre d'élèves concernés : pas plus de 10 élèves par collège pour ne pas dissoudre le dispositif
- . Le profil des élèves : en très grande difficulté scolaire
- . L'articulation avec le socle commun : connaissances, capacités, attitudes
- . Les moyens : récupération sur les heures d'ATP
- . La durée et les modalités de sortie du dispositif
- . La mobilisation des parents : comment les solliciter ?

En Sarthe, un groupe départemental commun 1er et 2d degré, piloté par l'IEN adjoint au DSDEN, prépare, fin juin, en liaison avec l'IUFM, une journée départementale, préparatoire à la généralisation des PPRE. Les questions de durée des programmes (durée hebdomadaire, moments de la semaine, durée sur l'année...), de diagnostic, de nombre d'élèves, de types d'actions seront abordées.

6. Conclusion

Questionnant fortement l'articulation de l'éducatif et du pédagogique, la mise en place d'un PPRE est un levier pour la concertation des équipes et l'évolution des pratiques.

Elle met en lumière la nécessité de construire une relation école-famille solide et confiante afin de mettre en place un accompagnement très serré de l'élève.

Elle pose la question de l'accompagnement spécifique des doublants.

Elle fait émerger, chez les équipes, une forte attente de formation sur des modalités pédagogiques spécifiques : pédagogie différenciée, évaluation de compétences et analyse des erreurs.